



Communiqué

Numéro 1415-08

Le 11 décembre 2014

Affichage des adresses électroniques : il n'y a aucune obligation !

La direction générale, Monsieur Jean-Pierre Aubin et la directrice du Service des ressources humaines, Madame Élyse Des Roches, ont décidé d'afficher les adresses courriels des enseignantes et enseignants sur le site de la commission scolaire, d'une école ou d'un centre. Ils précisent que celles et ceux qui ne désirent pas voir apparaître leur adresse sur le site, doivent le signaler à leur direction d'école ou de centre.

Nous nous sommes opposés fermement à cette décision de publier ces adresses courriels sans autorisation préalable des enseignantes et enseignants. Notre prétention était à l'effet que cette diffusion plaçait l'enseignante et l'enseignant, qui n'utilise pas son courriel, devant un fait accompli et pouvait générer des frustrations, conflits et litiges inutiles avec les parents et les élèves qui n'auraient aucune réponse à leur courriel. De plus, il a été clairement convenu, et ce, depuis plusieurs années que l'utilisation des courriels et du bureau virtuel est un moyen parmi tant d'autres mis à la disposition des enseignantes et enseignants et n'est surtout pas obligatoire.

C'est pourquoi nous vous remettons un formulaire à compléter et à remettre à votre direction dès maintenant si vous ne désirez pas que votre adresse courriel soit publiée.

Salutations,

Claudine Lefebvre
Vice-présidente

P.-S. – Gardez précieusement une copie de ce formulaire.

Monsieur ou Madame _____ Date : _____

Veuillez ne pas diffuser mon adresse courriel sur le site de la commission scolaire, de l'école ou du centre.

Signature

